

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12/11/2007
Publication : 16/11/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation

LUDOVIC LIONS
N° CP *20/123-07*
Séance du *- 9 NOV. 2007*

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Plan de revitalisation économique – Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin – Action portant sur le développement des filières courtes en agriculture dans le département du Haut-Rhin

La Commission Permanente du Conseil Général,

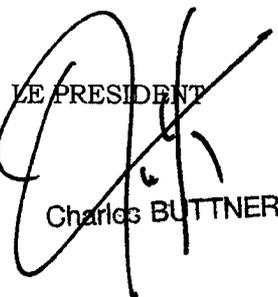
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU le rapport n°2007/I-2^e/02 du 15 décembre 2006 relatif au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU la convention en date du 15 septembre 2006,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde à la Chambre d'Agriculture une prolongation de la durée de validité de la subvention liée à l'étude portant sur le développement des filières courtes en agriculture jusqu'au 31 juillet 2008,
- Autorise le Président à signer l'avenant à la convention en date du 15 septembre 2006 joint au rapport.

Adopté

.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER